



Direction de la citoyenneté
et des collectivités locales

Bureau de la réglementation générale
et des élections

Tarbes le 13 septembre 2018

Elections des membres de la chambre d'agriculture

Révision des listes électorales

L'établissement des listes électorales pour les prochaines élections des membres de la chambre d'agriculture, dont la date limite du vote est fixée au 31 janvier 2019, est en cours pour toutes les catégories d'électeurs.

Pour l'information des électeurs, un avis relatif aux inscriptions des électeurs individuels et des groupements professionnels a été transmis aux maires qui ont procédé à un affichage dans leur commune avant le 1^{er} août 2018.

Il est rappelé que **les demandes d'inscription** doivent parvenir au secrétariat de la commission d'établissement des listes électorales, sis à la chambre d'agriculture – 20 place du Foirail – 65917 TARBES Cedex 9, soit par voie postale à cette adresse, soit par voie électronique à l'adresse: elections2019@hautes-pyrenees.chambagri.fr

- **avant le 15 septembre 2018** pour les élections individuels,
- **avant le 1^{er} octobre 2018** pour les groupements professionnels.

Le formulaire d'inscription peut être téléchargé sur le site internet des services de l'État www.hautes-pyrenees.gouv.fr ou sur le site de la chambre d'agriculture <https://hapy.chambre-agriculture.fr/>



Contact presse :

Pôle communication interministérielle pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr
facebook.com/Préfet des Hautes-Pyrénées twitter.com/@Prefet65
site internet des services de l'État dans les Hautes-Pyrénées : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr>